

SEANCE DU MARDI 13 MAI 2008

Projet ligne THT :

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à faire le point sur la dernière réunion THT. En effet, le 7 mai 2008 RTE a invité tous les habitants de la commune à une réunion d'information sur le projet de la ligne THT. M. JACOB a présenté 2 emplacements de transformateur et différents tracés de ligne THT dans le fuseau. Il a souligné que le ministre a donné son accord sur le fuseau du moindre impact le 11 avril dernier.

De là, aujourd'hui nous arrivons à la phase, selon RTE, de concertation des maires. La Mairie ne détient aucun document sur les différents tracés théoriques de la ligne dans le fuseau. Le Conseil tient à dire qu'il est contre ce projet mais que lors de la concertation, il proposera que la ligne qui sera validée soit à égale distance entre chaque maison, comme semble le réaliser RTE.

Notre commune et notre école se trouvent parmi les villages les plus proches du fuseau (200m). Sur ce point le conseil demandera à RTE que les terrains constructibles de la commune (côté Nord) soit considérés comme tels, c'est-à-dire qu'il faudra partir de l'extrémité de ces parcelles pour que soit appliqué la demande de l'égale distance entre riverain pour l'implantation de la ligne THT.

Commission (inter) communale d'aménagement foncier élection par le Conseil municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant.

M.le Maire fait connaître que M. le Président du Conseil général l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission (inter) communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, à partir du 24 avril 2008 soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal OUEST-FRANCE du 26 avril 2008.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : **BOISSEAU Auguste, BLIN Henri et REGEREAU Louis** qui sont de nationalité française ou assimilée d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc arrêtée :

BOISSEAU Auguste, BLIN Henri et REGEREAU Louis

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

VOTE DES MEMBRES TITULAIRES

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 6 voix. Ont obtenu au premier tour :

M BOISSEAU Auguste.....10.. voix

M.BLIN Henri.....10 . voix

VOTE DU MEMBRE SUPPLEANT

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 6 voix. Ont obtenu au premier tour :

M REGEREAU Louis10.. voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, MM BOISSEAU Auguste & BLIN Henri sont élus membres titulaires et M REGEREAU Louis est élu membre suppléant.

Demande de viabilisation du lotissement « Le Coteau du Domaine »

Le Conseil Municipal

- CONFIRME l'achèvement de la 1^{ère} phase des travaux de viabilisation du lotissement « Le coteau du Domaine »
- SOLLICITE la délivrance du certificat de viabilité
- S ENGAGE à achever la totalité des travaux de viabilisation du lotissement avant fin 2011.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes notariés relatifs au lotissement en question ainsi que l'acte de dépôt de pièces.

Installation classée : projet d'agrandissement et de mise à jour du plan d'épandage d'un élevage porcin exploité par l'EARL de la Rabardière aux lieux-dits « la Rabardière » et «La Cocherie » à Brielles et « La gacillière » à Le Pertre

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique concernant l'installation classée : projet d'agrandissement et de mise à jour du plan d'épandages d'un élevage porcin exploité par l'EARL de la Rabardière aux lieux-dits « la Rabardière » et «La Cocherie » à Brielles et « La gacillière » à Le Pertre est en cours.

Au vu du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal N'EMET aucune OPPOSITION à ce projet.

Convention d'adhésion au service informatique du CDG53

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion de la commune au service informatique du Centre de gestion pour l'année 2008 moyennant une cotisation s'élevant à 620.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Délibération rectificative du Centre de Loisirs

Monsieur Le Maire EXPOSE que la délibération n°3 du 31/01/2008 est erronée du fait d'une erreur de frappe. En effet il est noté 51 journées x 3.50 = 78.50 € de dû au lieu de 178.50 €

Les 78.50 € ont été versé par le mandat n°88 bordereau n°7 et il convient donc d'effectuer un versement complémentaire de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son accord et charge monsieur le maire de procéder au mandatement.

Clôture M. Boisseau/Commune

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal que la clôture entre la propriété de M. BOISSEAU Auguste et la commune au niveau du passage piétonnier allant de l'impasse du Bordage et rejoignant le chemin du bordage n'est pas implantée au bon endroit suite à une erreur de bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal CHARGE Monsieur Le Maire de proposer un rachat de ce terrain à M. BOISSEAU soit environ (15 à 20 M²) ce qui sera moins onéreux et compliqué que de refaire la clôture et le talutage qui est déjà arboré depuis quelques années.

Panneau lotissement le Coteau du Domaine

Une maquette est proposée au Conseil Municipal d'un panneau qui ferait 2M X 1.50 M pour un prix de 238 € HT auquel il faut ajouter 396 € HT pour l'ossature. Après réflexion le conseil

municipal demande la possibilité d'avoir deux panneaux plus petits pour le même prix. Dans le but éventuel d'en mettre un face à la route de Montjean et l'autre face à la route de Méral.

Devis Salle des fêtes

Sab'Elec présente un devis pour une nouvelle VMC à la salle des fêtes d'un montant de 621.92 € TTC. Le Conseil Municipal DONNE son ACCORD

Désherbage Thermique

Devis de la CAM et de chez RUAULT présentés au Conseil Municipal mais vu les échos négatifs à l'utilisation aucun suivi n'est donné à ces devis. Possibilité par contre de mettre des adjuvants (traceur et fixateur) pour bien délimiter les zones dés herbées.

Réflexion sur les projets

Le gros projet qui se dégage est l'étude de l'aménagement du logement des instituteurs et de la cour attenante en un complexe pour la cantine/garderie et salle informatique pour l'école. Le Conseil DEMANDE à M. Le Maire de lancer un appel à consultation auprès des architectes suivants : M. CHAINEAU – MME TALVARD – CONCEPT HABITAT
Sur le Taux d'honoraires – un croquis et une estimation.

Photocopieur

Ce point à l'ordre du jour est suspendu faute de devis à présenter. Des contacts ont cependant été pris avec TOUILLER ORGANISATION et REPRO CONSEIL.

Compte rendu des diverses réunions de commission

- Réunion du personnel : des besoins à l'école : lave-linge & sèche-linge, le personnel doit rendre une fiche de poste pour faciliter la mise en place d'un remplaçant éventuel.
- Réunion TGV pour les rétablissements de la route de St Nicolas avec le cabinet Onillon. Réunion fructueuse qui va permettre de couper le moins possible les champs des exploitants agricoles en place

Divers

- Lagune : Un agrandissement de la lagune est à prévoir. Il faut prévoir un bassin supplémentaire à la suite des deux autres et non avant sinon à cause du périmètre de 100 m de distance, cela bloque les futures constructions. Et prévoir l'achat d'environ 1ha de terre puisque M Bourny propriétaire accepte de céder 1ha à condition qu'on lui retrouve de la terre en surface équivalente.
- Logement 13 rue de la moisson : Un placard reste à aménager. Le devis de M. GANDON Plaquiste, s'élève à 432.55 € et le conseil DONNE son ACCORD. Il est convenu par ailleurs de faire passer des annonces dans le journal afin de le louer dans les meilleurs délais.
- Le Conseil refuse de louer de la vaisselle à des particuliers qui en auraient besoin.
- Le Conseil accorde la gratuité de la salle des fêtes aux classes 3 de Beaulieu qui fêtent leurs 35 & 45 ans le 13 juillet 2008.